

Cour des comptes européenne



STRATÉGIE D'AUDIT 2009-2012
SYNTHÈSE

TABLE DES MATIÈRES

Page

2	Avant-propos
3 – 4	Élaboration de la stratégie
5 – 9	Objectif 1: maximiser l'incidence globale de nos audits
10 – 11	Objectif 2: augmenter l'efficacité en utilisant au mieux nos ressources

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue une synthèse de la stratégie d'audit adoptée par la Cour pour la période 2009-2012. En indiquant ce qui doit être fait au cours des quatre prochaines années pour mettre en œuvre sa mission et sa vision, la Cour des comptes européenne vise à :

- maximiser l'incidence globale des audits,
- augmenter l'efficacité en utilisant au mieux les ressources.

Cela signifie qu'il convient de renforcer nos points forts et de tirer profit des possibilités d'amélioration offertes par les évolutions qui se produisent à l'extérieur, ainsi que par les recommandations formulées lors de l'examen par les pairs*, de telle sorte que, dans quatre ans, la Cour soit en mesure de démontrer que l'incidence de ses travaux d'audit augmente et qu'elle fait un meilleur usage de ses ressources.

L'environnement d'audit est en constante évolution et représente un défi. C'est pourquoi la Cour doit faire preuve de flexibilité et revoir régulièrement sa stratégie afin de mieux tenir compte des nouveaux risques et domaines d'audit tout en fournissant en temps opportun à ses parties prenantes des rapports et des avis pertinents et utiles.

** En 2007, la Cour a demandé à quatre institutions supérieures de contrôle - de l'Autriche, du Canada, de la Norvège et du Portugal -, de réaliser un examen par les pairs.*

Les principales conclusions de cette évaluation approfondie étaient les suivantes:

- *la Cour mène ses travaux en toute indépendance et objectivité;*
- *les rapports d'audit de la Cour sont fondés sur des informations probantes suffisantes et adéquates, comme l'exigent les normes d'audit internationales;*
- *les parties prenantes interrogées ont un niveau de confiance élevé dans les rapports de la Cour et les considèrent globalement comme équitables, étayés par des faits et objectifs.*

Toutefois, l'examen par les pairs a également fait apparaître des domaines perfectibles. L'examen de ces questions fera partie des priorités de la Cour.

*Pour de plus amples informations concernant l'examen par les pairs, veuillez consulter le site Web:
<http://eca.europa.eu>*

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

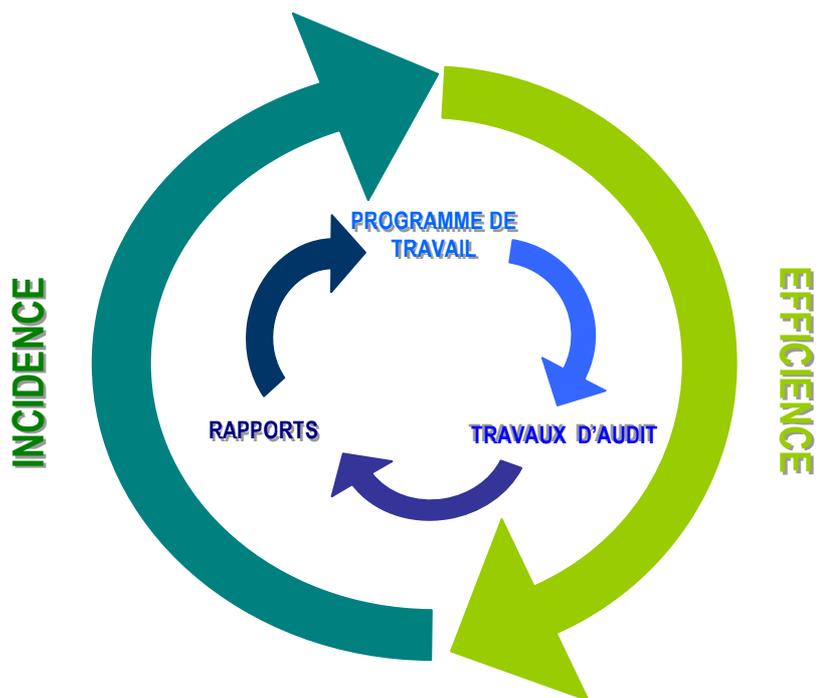
Les fondements de la planification stratégique de la Cour sont sa vision et sa mission qui, traduites en un certain nombre d'objectifs stratégiques de haut niveau, permettent de définir les grands axes de la stratégie pour une période de quatre ans. Les grands axes en question visent à maximiser l'incidence globale des audits de la Cour et à augmenter l'efficacité par une utilisation optimale des ressources. La stratégie d'audit qui en résulte, présentée dans ce document, sert de base à nos programmes annuels de travail, qui fournissent des informations détaillées sur les audits de la Cour.

En indiquant ce qui doit être fait au cours des quatre prochaines années, nos objectifs stratégiques ont été transposés en actions reflétant nos valeurs¹.



¹ La mission, la vision, les valeurs et les objectifs stratégiques de la Cour sont présentés sur son site Web: <http://eca.europa.eu>

La Cour réalise des audits et établit des rapports visant à améliorer la gestion des fonds communautaires et à protéger les intérêts financiers de l'UE au nom de ses citoyens. L'élaboration de la stratégie sur laquelle la Cour doit fonder ses activités tient essentiellement compte des éléments ci-après.



MAXIMISER L'INCIDENCE

- ▶ Amélioration de la gestion des fonds de l'UE
- ▶ Renforcement de l'obligation faite à l'UE de rendre compte à ses citoyens

AUGMENTER L'EFFICIENCE

- ▶ Utilisation optimale des ressources

OBJECTIF 1: MAXIMISER L'INCIDENCE GLOBALE DE NOS AUDITS

Des audits sélectionnés et conçus de manière optimale et efficace

La Cour réalise ses audits conformément aux normes internationales d'audit et aux codes de déontologie IFAC¹ et INTOSAI². Ce cadre méthodologique sert de base pour la sélection et la conception des tâches d'audit.

La Cour réalise des audits financiers, des audits de conformité (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance ou DAS), ainsi que des audits de la performance.

Une large part des ressources de la Cour est utilisée pour l'audit DAS (qui permet de fournir aux parties prenantes une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes de l'UE ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ceux-ci), pour l'audit des Fonds européens de développement (FED) et pour le contrôle annuel des 28 agences de l'Union.

Les objectifs d'audit à réaliser au cours de la période 2009-2012 dans le cadre des rapports annuels sur l'exécution du budget de l'UE sont présentés ci-après.

FIABILITÉ DES COMPTES RELATIFS AU BUDGET DE L'UE

L'objectif est d'évaluer:

- si les comptes sont établis conformément aux normes;
- l'exhaustivité et la réalité des opérations;
- la mesure et la fixation de la valeur, ainsi que la présentation des informations.

LÉGALITÉ ET RÉGULARITÉ DES OPÉRATIONS

L'objectif est d'évaluer:

- comment les institutions européennes s'acquittent de leurs fonctions en matière d'exécution du budget;
- si les opérations (financières) ont été correctement enregistrées et si elles ont été exécutées et gérées de manière légale et régulière.

En 2009, la Cour mettra en place un groupe de réflexion interne chargé d'examiner comment faire évoluer la manière dont l'audit DAS est conçu.

¹ IFAC: Fédération internationale des experts-comptables (www.ifac.org).

² INTOSAI: Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (www.intosai.org).



S'agissant des travaux d'audit de la performance de la Cour (dont les résultats sont généralement publiés sous la forme de rapports spéciaux), l'analyse des risques sera plus spécifiquement adaptée aux différents domaines politiques. Certains risques susceptibles d'affecter le caractère économique, l'efficacité et l'efficacité des dépenses communautaires, comme celui lié à la complexité des règles applicables, concernent plusieurs parties du budget de l'UE; cependant, des différences substantielles apparaissent, qui résultent de la manière dont les programmes sont mis en place et gérés. Au cours de la période 2009-2012, la Cour veillera à:

- maximiser la pertinence de ces audits pour la prise de décision en matière de finances et de gestion ;
- utiliser l'ensemble des techniques d'audit de la performance (en se fondant sur son manuel d'audit de la performance).

La Cour a l'intention de réaliser des audits de la performance portant sur les domaines politiques où les dépenses sont considérables et de couvrir d'autres domaines en fonction du niveau de risque et de l'intérêt des parties prenantes. Les principaux objectifs d'audit à atteindre au cours de la période 2009-2012 pour les différents domaines politiques sont présentés ci-après.

CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'objectif est:

- d'achever l'audit de l'ensemble des principaux régimes d'aide, ainsi que des systèmes de gestion et de contrôle essentiels ;
- d'évaluer plusieurs éléments se situant au croisement entre mesures environnementales et agricoles ;
- d'apprécier la réalisation des objectifs en matière de changement structurel dans le cadre de certaines mesures relevant du développement rural ;
- d'évaluer les procédures en matière d'apurement et de recouvrement de fonds dans le cadre de la PAC.

POLITIQUES STRUCTURELLES, TRANSPORTS, RECHERCHE ET ÉNERGIE

L'objectif est:

- de continuer d'évaluer l'efficacité/efficacité des programmes mis en œuvre dans différents secteurs (économiques) ;
- d'examiner les procédures mises en place par la Commission pour apprécier l'incidence de la législation future (par exemple dans le cadre de l'initiative "Mieux légiférer") et pour évaluer l'incidence des programmes et des politiques ;
- d'évaluer le nouveau modèle de gestion des dépenses de RDT (7e PC), afin de contribuer aux évolutions futures ;
- d'évaluer les principaux programmes portant sur la période 2007-2013 en temps opportun pour influencer les décisions concernant la période suivante ;
- d'évaluer l'efficacité des dispositions relatives aux recouvrements et des modalités de clôture dans le domaine de la cohésion pour la période 2000-2006.



ACTIONS EXTÉRIEURES

L'objectif est d'évaluer:

- la politique de la Commission et sa programmation dans plusieurs domaines, comme l'aide humanitaire (y compris la relation avec l'aide au développement) ;
- les résultats et l'incidence dans les domaines prioritaires du commerce et du développement, ainsi que des aides de préadhésion ;
- la manière dont les partenaires chargés de la mise en œuvre (par exemple des ONG) se sont acquittés de cette tâche, ainsi que l'efficacité des services de la Commission chargés de l'organisation, des procédures, des méthodes, de la gestion et de l'établissement des rapports sur les résultats.

ACTIVITÉS BANCAIRES, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, POLITIQUES INTERNES

L'objectif est:

- de réaliser des audits qui permettent de favoriser une meilleure gestion financière, d'accroître la transparence et d'améliorer les règlements applicables dans ces domaines ;
- d'évaluer la surveillance exercée par la Commission, par exemple sur les programmes relatifs aux activités bancaires, aux opérations de capital-risque et aux PME ;
- détablir régulièrement des rapports relatifs aux résultats des appréciations récurrentes et spécifiques de la performance des agences et des résultats obtenus par celles-ci ;
- dévaluer l'efficacité de la mise en œuvre, par la Commission, des programmes, ainsi que des structures de contrôle et de surveillance.

RECETTES

L'objectif est d'évaluer:

- si le montant des recettes dues est correctement constaté, puis transféré et enregistré dans le budget de l'UE ;
- si le budget de l'UE a été crédité en temps utile du montant exact des ressources propres traditionnelles dues ;
- l'exactitude des contributions des États membres ;
- les systèmes de contrôle et de surveillance de la Commission liés au calcul et à la perception des ressources TVA et RNB.



Des conclusions d'audit solides et des recommandations utiles

La Cour réalise un contrôle approfondi de la qualité de l'ensemble de ses travaux d'audit. Au cours de la période 2009-2012, la Cour prévoit:

- de continuer à promouvoir une production cohérente et de qualité élevée,
- d'instaurer un nouveau cadre commun d'évaluation de la qualité de l'audit.

Un éventail plus large d'audits

La Cour est idéalement placée pour réaliser des évaluations indépendantes et transversales de l'utilisation des fonds de l'Union européenne. Pour mieux répondre aux besoins de nos parties prenantes, nous envisageons d'élargir la gamme de nos produits dans le domaine de l'audit en fournissant:

- un rapport à la nouvelle Commission sur les principaux risques pour le budget de l'UE (2009);
- des avis sur le réexamen du budget;
- des rapports d'audit de la performance sur des thèmes transversaux (par exemple l'environnement, les mesures d'aide aux PME, etc.), qui présentent sous une forme consolidée des constatations et des conclusions d'audit portant sur plusieurs domaines politiques de l'UE;
- des rapports concernant la conformité dans des domaines à risque spécifiques (par exemple les dépenses relatives à la cohésion, les procédures de passation de marché dans les institutions, etc.) fondés sur les constatations de nos audits DAS annuels;
- des rapports de suivi concernant les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées par la Cour dans ses rapports spéciaux.

Des rapports utiles et opportuns

S'agissant de l'établissement des rapports, une plus grande attention sera accordée à la qualité, au respect des délais ainsi qu'à la maximisation de leur utilité pour l'autorité budgétaire. La Cour:

- fournira 12 à 15 rapports d'audit de la performance par an;
- organisera une évaluation de l'utilité de ses rapports par les principales parties prenantes et obtiendra des avis indépendants sur leur qualité.



Une communication efficace avec les parties prenantes

Au cours des deux dernières années, la Cour a déployé des efforts considérables pour améliorer sa communication avec les parties prenantes, par exemple en créant un nouveau site Internet, en structurant davantage les activités liées aux médias et en améliorant le matériel d'information. La Cour veillera à:

- améliorer encore les relations avec ses principales parties prenantes (comme les commissions du Parlement européen) en entretenant avec elles des contacts réguliers;
- établir des relations durables avec les médias concernés.



OBJECTIF 2: AUGMENTER L'EFFICIENCE EN UTILISANT AU MIEUX NOS RESSOURCES

Amélioration de la gouvernance

La Cour est une institution collégiale, dirigée par ses 27 Membres. Elle examine actuellement la manière d'améliorer au maximum son processus décisionnel et sa gestion, ainsi que la façon dont le Collège conduit et dirige l'institution.

Mise en œuvre de politiques efficaces et dynamiques en matière de ressources humaines

Les agents de la Cour constituent son principal atout. Il est essentiel que la Cour veille à attirer des agents au profil adéquat et qu'elle leur confie les tâches appropriées. La Cour essaiera d'élever le grade de base des auditeurs expérimentés, d'accorder la priorité aux recrutements utiles pour les audits de la performance, de faciliter le recrutement d'experts et de faire preuve de plus de souplesse lors de l'affectation des agents.

Rationalisation des tâches d'audit

La Cour prendra plusieurs mesures spécifiques afin de mettre le plus possible en adéquation les besoins en matière d'audit et la gestion des ressources humaines et, par suite, de rationaliser la réalisation des travaux. La Cour envisage de confier l'audit des comptes de la Commission à une équipe d'audit spéciale. La Cour examinera systématiquement les possibilités de recourir à la sous-traitance pour l'audit et pour les tâches administratives.

Amélioration des outils informatiques

La Cour prendra des initiatives afin de s'assurer que les travaux sont réalisés de la façon la plus efficiente possible: garantir que le logiciel d'audit est approprié, augmenter la diffusion des documents par voie électronique et renforcer l'utilisation de l'audit informatique. Les outils informatiques feront l'objet de nouveaux perfectionnements afin d'améliorer la communication tant interne et qu'externe.

Développement des compétences professionnelles

La Cour accorde une importance primordiale aux compétences professionnelles de ses agents. Elle établira des plans de développement personnel, améliorera la gestion des connaissances ainsi que la mobilité interne des agents, et contribuera à la mise en place d'une formation diplômante en audit, finance et comptabilité propre au secteur public.



Développement des relations avec les entités auditées

La Cour veillera à ce qu'elle et la Commission se consultent mieux pendant le déroulement des audits. Elle encouragera activement les services de la Commission et les autorités nationales à répondre en temps opportun aux constatations préliminaires qui précèdent l'adoption des rapports.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

Afin de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte et de favoriser une culture orientée vers les résultats, la Cour prend actuellement plusieurs mesures devant lui permettre de mieux faire rapport sur ses propres performances ainsi que sur ses systèmes d'information de gestion. En 2008, la Cour a publié son premier rapport annuel d'activité (<http://eca.europa.eu>). Elle a également introduit un ensemble d'indicateurs de performance clés (IPC), qui seront progressivement publiés dans les futurs rapports annuels d'activité. Pendant la période 2009-2012, la Cour révisera ses procédures de suivi et ses systèmes d'information de gestion.



La Cour des comptes européenne est l'institution de l'UE établie par le traité pour assurer le contrôle des finances communautaires. En sa qualité d'auditeur externe de l'UE, elle contribue à l'amélioration de la gestion financière de l'UE et joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union.

La Cour est composée de 27 Membres. Elle emploie 880 agents et son budget opérationnel pour 2009 s'élève à 132 millions d'euros. Elle fournit des services d'audit dans le cadre desquels elle évalue la perception et l'utilisation des fonds de l'UE. Elle examine si les opérations financières ont été correctement enregistrées et présentées, exécutées de manière légale et régulière, et gérées dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités. La Cour communique les résultats de ses audits dans des rapports clairs, pertinents et objectifs. Elle formule également des avis sur des questions concernant la gestion financière.

La Cour œuvre au renforcement de l'obligation de rendre compte, encourage la transparence et assiste le Parlement européen et le Conseil dans la supervision de l'exécution du budget de l'UE, notamment pendant la procédure de décharge. La Cour s'engage à être une organisation efficiente à l'avant-garde du progrès dans le domaine de l'audit et de l'administration du secteur public.



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

Cour des comptes européenne
12, Rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
Luxembourg

Courriel: euraud@eca.europa.eu
www.eca.europa.eu